

la création des offices provinciaux de commercialisation. En d'autres termes, il faudrait consulter les producteurs au moyen d'un plébiscite et leur accorder une représentation adéquate.

J'ai peine à comprendre pourquoi les gouvernements provinciaux appuieraient ce genre de mesure, qui ne leur assure aucune représentation au sein du Conseil ou des offices. A première vue, je ne vois aucune disposition dans le bill permettant aux provinces d'avoir leur mot à dire ou un droit de regard quant à la création des offices ou à la désignation des produits.

L'hon. M. Olson: C'est que vous n'avez pas lu le bill.

M. Mazankowski: Devons-nous présumer que toutes les provinces du Canada emboîteront le pas? Je me demande ce qui arrivera si une, deux, trois ou quatre provinces décident de renoncer au programme. Quelles complications surgiront alors? En outre, il semble un peu étrange que les provinces demandent à être représentées au sein de la Commission canadienne du blé, pour qu'il existe des rapports plus directs avec les producteurs et les provinces, et qu'elles soient prêtes à accepter un conseil où elles ne seraient nullement représentées et sur lequel elles n'auraient aucun droit de regard ni aucune autorité.

Le ministre a insisté sur l'importance de la collaboration et de la coordination parmi les producteurs. Je le lui demande alors où il en est question dans le bill à l'étude. Comment peut-on y arriver sans offrir aux producteurs une représentation suffisante et convenable au sein du Conseil et des offices? Le bill prévoit que le Conseil consultera les producteurs et collaborera avec eux. Cela est-il arrivé souvent lors de la mise en œuvre de la politique laitière, quand il s'est agi de formuler la politique annuelle que devait appliquer la Commission canadienne du lait? Il semble évident que les consultations avec les groupes de producteurs n'ont pas été très nombreuses lorsque le gouvernement a décidé d'établir le programme LIFT.

A une question que le député de Marquette (M. Stewart) avait fait inscrire au *Feuilleton*, une réponse consignée au hansard d'hier indique que parmi les groupes qui ont été consultés à propos du programme LIFT, les divers syndicats du blé, le Syndicat national des agriculteurs et le Conseil canadien des céréales ont tous appuyé la version définitive. Mais il semble étrange qu'aujourd'hui, chacune de ces associations ait totalement rejeté le même programme. Je dois supposer que les paroles prononcées étaient plutôt vides de sens.

[M. Mazankowski.]

Il est évident que le producteur primaire ne sera à peu près plus maître de son sort si la présente mesure devient loi dans sa forme actuelle. Pour le comprendre, nous n'avons qu'à regarder les répercussions de la politique de la Commission canadienne du lait, qui a contribué à faire perdre leur entreprise à quelque 50,000 producteurs de lait. Je crains que la chose ne se reproduise si la présente mesure est adoptée.

Dans son exposé, le ministre a déclaré que la mesure était présentée pour le plus grand bien du producteur. Or, s'il doit s'agir d'un conseil de commercialisation du producteur, si ses objectifs consistent à assurer des structures de prix uniformes et la stabilité pour les producteurs, alors je crois qu'il faudra modifier l'alinéa b) du paragraphe (2) de l'article 6 pour mettre l'accent sur les producteurs plutôt que sur les consommateurs et ceux qui se chargent de la commercialisation.

Le bill vise-t-il à offrir des aliments bon marché, à s'occuper des consommateurs et des vendeurs et ensuite, si cela est opportun, des producteurs? Les priorités me semblent être établies dans cet ordre. Dès lors, une certaine ambiguïté se dégage entre les dispositions du bill et la déclaration du ministre, comme en fait foi la page 5870 du hansard, lorsqu'il a déclaré:

L'une des principales responsabilités du Conseil est de s'assurer que ces plans favorisent les intérêts de l'industrie agricole et tiennent compte d'autres secteurs de l'économie et aussi du consommateur.

L'hon. M. Olson: C'est clair, n'est-ce pas?

M. Mazankowski: Je ne propose pas un monopole des producteurs. Le ministre demande si c'est juste. Je n'en conteste pas le principe. Je souligne l'ambiguïté qui existe entre le bill et la déclaration du ministre. A mon avis, il faudrait préciser la question. Je ne pense pas du tout ce que le producteur devrait exercer un monopole. Je me contente de dire que le producteur devrait être représenté convenablement et équitablement. Cette représentation lui est nécessaire afin que les délibérations du Conseil profitent à tous les intéressés. Il n'est que juste que le producteur soit représenté au Conseil et dans les autres agences. Ce n'est pas trop demander. On obtiendra sans difficulté l'appui de ce côté-ci de la Chambre si la mesure le prévoit.

• (3.30 p.m.)

Pour résumer, monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr qu'on tienne compte des véritables intérêts du producteur dans la mesure proposée. Pendant trop longtemps les producteurs se sont fait exploiter, ont été les victimes des producteurs et détaillants monopolistes, tout en étant toujours, bien entendu, à la merci des éléments, et des hauts et des bas des diverses industries chez nous et à l'étranger. Les voilà maintenant assujettis à une